



## Couple séparé, restitution du dépôt de garantie

Par **aureliedub**, le **28/06/2017** à **22:11**

Bonjour,

Nous avons loué notre logement à un couple, nos locataires se sont séparés; à la fin du préavis nous avons donc modifié le bail en supprimant le nom de l'un des 2, tout en précisant qu'il était tout de même solidaire pendant 6 mois.

Nous venons de recevoir un courrier de la personne qui est partie, nous demandant la restitution du dépôt de garantie qu'il avait versé (en accord avec l'autre locataire?!).

Que devons-nous lui répondre? Nous pensons que c'est à eux de s'arranger pour un éventuel remboursement puisqu'on n'a pas le droit de demander un autre dépôt de garantie en cours de bail. A moins que l'on se trompe.

Merci pour vos retours

Par **Lag0**, le **29/06/2017** à **06:45**

Bonjour,

Vous ne vous trompez pas.

Dans le cas d'un bail à plusieurs preneurs, le bailleur ne doit rendre le dépôt de garantie qu'au dernier preneur qui part. Si l'un des preneurs part avant, ils s'arrangent entre eux, cela ne concerne pas le bailleur.

Par **aureliedub**, le **29/06/2017** à **09:32**

Bonjour,  
Merci pour votre réponse rapide  
Bonne journée